

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 06 octobre 2020

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Eva CAPIZZI – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle GEINDRE – Clémence GESLAIN – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCAERT – Berthe-Ange LAUDET – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE  
**MM.** Pierre-Louis BESSON – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Cyril MONIOT – Fabien OLKOWICZ – Luis-Michel RODRIGUEZ – Bruno STELLIAN

### Excusés :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Laurence FRANCAERT  
Isabelle DAILLE donne pouvoir à Isabelle GEINDRE  
Julien ROUTIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Céline MITHIEUX  
Laurent TOCHON

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Fabien OLKOWICZ**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
- à prendre connaissance des derniers résultats de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29/09/2020 concernant :
  - marché de prestation de nettoyage des locaux et vitreries : 8 entreprises ont retiré le dossier, 2 ont remis des offres (STEAM et AYLANCE). L'entreprise retenue est STEAM pour un montant de 76 534.99 € HT/an. Durée : 2 ans
  - marché de travaux aménagement des rues Sergent Revel et Chaney : 14 entreprises ont retiré le dossier, 5 ont remis des offres (BLONDET TP, COLAS, NGE (GUINTOLI), EUROVIA, EIFFAGE). L'entreprise retenue est NGE (GUINTOLI) pour un montant de 183 784.92 € HT dont ¼ environ pour la ville de Chambéry.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

**Brigitte Bochaton** rappelle que depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1000 habitants et plus (art. L2121-8 du CGCT).

Il vient préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et participe à la régulation de la vie de l'assemblée. Il repose sur 2 principes :

- il relève de la compétence exclusive du conseil municipal, qui a seul qualité pour l'élaborer puis l'adopter
- il est obligatoire et le conseil municipal dispose aussi d'un délai de 6 mois pour le voter, à compter de son installation.

Chaque collectivité détermine librement ses règles de fonctionnement mais malgré la souplesse de son contenu, ce règlement doit impérativement traiter de 4 domaines :

- les conditions de la consultation des projets de contrat de service public
- les règles de présentation et d'examen de questions orales
- le droit d'expression de l'opposition dans les publications municipales
- l'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal peut aller au-delà des dispositions obligatoires, sous réserve de respecter 2 règles à savoir que le règlement ne doit comporter que des mesures relatives au fonctionnement du conseil municipal et ses dispositions ne doivent pas enfreindre les règles légales qui régissent ce fonctionnement (par exemple de définir quel élu assurera le secrétariat de séance pour l'ensemble du mandat alors que la loi prévoit de le désigner à chaque séance).

Le projet de règlement intérieur qui a été transmis aux conseillers municipaux en amont est projeté et discuté en séance.

**Antoine Fatiga** revient sur l'article n°29 et fait la même demande qu'en 2014 : que les élus, 1 fois par an, puisse organiser une réunion publique. Il rappelle également la réponse qui lui avait été faite à savoir que c'est le conseil municipal qui organise les réunions publiques.

**Brigitte Bochaton** confirme cette même réponse. Elle ajoute que les élus ont toujours une salle à disposition, de même qu'un encart dans l'Echo des Cascades.

Par 22 voix pour et 3 abstentions (**Antoine Fatiga, Catherine Faivre et Luis-Michel Rodriguez**), le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

## **2. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de broyeur de végétaux**

**Marie-Laure Chevallier** rappelle que la commune avait signé en 2012 une convention de mise à disposition de broyeurs de végétaux par Grand Chambéry ; le matériel a évolué et nous devons aujourd'hui signer une nouvelle convention pour l'adapter, notamment, aux broyeurs thermiques nouveaux modèles, ainsi qu'aux nouvelles modalités de prêt de matériel.

Cela représente en moyenne 30 prêts/an. C'est le broyeur thermique qui est concerné par cette convention. Les conseillers municipaux ont eu en pièce jointe, un modèle de la convention à signer qui fixe les conditions de mise à disposition du broyeur, les conditions d'utilisation...

**Brigitte Bochaton** ajoute que le prêt est gratuit avec dépôt d'un chèque de caution. Il est nécessaire de tracter le matériel et il peut être prêté pendant plusieurs jours (surtout le weekend). Le broyeur est partagé avec la commune de Barberaz, qui néanmoins le prend moins souvent que Jacob-Bellecombette.

**Laurence Francart** demande ce qui est fait au niveau de la communication. Elle souligne les efforts de la communauté d'agglomération dans ce domaine.

**Isabelle Geindre** répond qu'il est régulièrement rappelé les modalités dans l'Echo des Cascades et en actualité permanente sur le site Internet de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention de mise à disposition de broyeur de végétaux.

## **3. Demande de subvention pour la restructuration de l'école élémentaire**

**Brigitte Bochaton** informe les conseillers que depuis plusieurs mois déjà, la commune travaille avec un maître d'œuvre pour le réaménagement de l'école élémentaire qui date de 1985 et n'est donc plus à ce jour conforme aux réglementations thermiques. Il s'agit de remplacer les menuiseries extérieures, les faux plafonds, les verrières.

Pour ce faire dans un premier temps, nous allons demander des subventions tant à l'État, à la Région, au Département qu'à Grand Chambéry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer 4 dossiers de demande de subventions pour obtenir les aides les plus importantes possibles pour la restructuration de l'école élémentaire.

**Laurence Francart** demande si le projet rentre dans le plan de relance.

**Brigitte Bochaton** répond que oui et donc que nous avons intérêt à lancer rapidement les dossiers car nous ne sommes pas les seuls.

**Thierry Dubois** demande si les entreprises ont déjà été choisies et comment le coût a été étudié car il y a sûrement des écarts avec la réalité.

**Brigitte Bochaton** répond que non, nous devons d'abord demander les subventions et ensuite une fois accord des institutions, le dossier d'appel d'offres est lancé. C'est le rôle du maître d'œuvre de tout prévoir pour avoir une estimation au plus proche de la réalité car il est toujours difficile d'obtenir une subvention supplémentaire si l'appel d'offres donne un coût supérieur à celui estimé par le maître d'œuvre dans le dossier de demande de subvention.

**Mathias Leblois** demande si les travaux tiennent compte du contexte sanitaire.

**Madame le Maire** répond que la commune a déjà mis en place des mesures supplémentaires (ouverture des annexes...) et la gestion reste complexe mais la commune tient à conserver le dispositif actuel de non-brassage des élèves et donc oui, on a tenu compte du contexte sanitaire, on rajoute d'ailleurs dans le dossier le réaménagement de la classe du bas, actuellement utilisée par le centre de loisirs et les WC attenants.

**Mathias Leblois** souligne cette initiative.

#### **4. Décision modificative n°1 : participation de la commune aux travaux route de la Cascade**

**Bruno Stellian** précise qu'il convient de prendre une décision modificative pour faire un virement en investissement du chapitre 20 : immobilisations incorporelles (ex : études, logiciels...) au chapitre 204 : subventions d'équipement, pour payer à Grand Chambéry notre participation aux travaux de sécurisation effectués route de la Cascade, pour un montant de 7 239.85 €. Cela correspond surtout à une tranchée vers le Belvédère. Le coût des travaux route de la Cascade, s'agissant d'une voirie d'intérêt communautaire a été assuré en grande partie par Grand Chambéry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°1 concernant la participation de la commune aux travaux route de la Cascade pour un montant de 7 239.85 €.

#### **5. Enfouissement des réseaux des rues Sergent Revel et Chaney : autorisation de signature d'une convention entre le SDES et les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette**

**Pierre-Louis Besson** rappelle qu'une convention tripartite de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière, a été reçue par tous les conseillers municipaux ; elle doit être passée entre le Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie (SDES) et les communes de Chambéry (la rue du Chaney étant limitrophe aux 2 communes) et Jacob-Bellecombette.

En effet, les 2 communes mandatent le SDES pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication et ce, conjointement avec les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité.

Le détail de la mission du SDES ainsi que l'annexe financière concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont projetés en séance. Le coût de l'opération est de 226 246,74 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite avec le SDES pour l'enfouissement des réseaux des rues Sergent Revel et Chaney.

**Brigitte Bochaton** annonce que les travaux rue Sergent Revel devraient démarrer pendant les vacances de la Toussaint ; en conséquence, la rue Sergent Revel sera inaccessible.

#### **6. Groupement de commande relatif à un marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage, spécialisé en téléphonie**

**Brigitte Bochaton** explique qu'en vue des renouvellements des marchés « opérateurs de téléphonie » des collectivités adhérentes au service commun de la Direction des Systèmes d'Information de Grand Chambéry (DSI), une étude va être réalisée en amont par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé.

Cet AMO réalisera un audit des situations actuelles (lignes téléphoniques existantes, pratique des collectivités) pour aboutir à la présentation de pistes d'optimisations et techniques et économiques et assistera la collectivité pour le futur marché d'opérateurs. Grand Chambéry a souhaité étendre le périmètre du groupement et a proposé aux communes et aux satellites du territoire qui le souhaitaient de se rajouter au groupement de commandes.

Le projet de convention envoyé aux conseillers municipaux est projeté.

**Madame le Maire** ajoute que 15 communes ont adhéré et que l'étude concerne les téléphones fixes et mobiles.

**Thierry Dubois** demande si cela a à voir avec le choix de l'opérateur.

**Brigitte Bochaton** répond que non, il y aura plus tard un appel d'offres adapté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention pour le groupement de commande relatif au marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage, spécialisé en téléphonie.

#### **7. Signature d'une convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL : renouvellement**

**Bruno Stellan** rappelle que dans le cadre de son partenariat avec la CNRACL, le Centre de Gestion a décidé de poursuivre sa mission facultative en matière de retraite. Il propose aux communes de signer une convention permettant de lui transmettre leurs dossiers de retraite CNRACL pour en effectuer le contrôle et le traitement.

La précédente convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2019. Avec cette nouvelle convention, une autre mission vient s'ajouter : elle permet au Centre de Gestion d'organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR).

**Bruno Stellan** ajoute que cette convention à passer avec le Centre de Gestion à un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans. Le fait de signer cette convention n'oblige pas à confier tous les dossiers de retraite des agents au service du Centre de Gestion mais permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin.

**Thierry Dubois** demande pourquoi la convention n'a pas encore été utilisée.

**Bruno Stellan** répond que nous n'en avons pas eu besoin. Par contre, signer la convention permet de l'utiliser à la demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer le renouvellement de la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

#### **8. Création d'un poste d'adjoint administratif et modification du tableau des effectifs**

**Bruno Stellan** annonce que suite au départ en retraite de Mireille Manteau, comptable, et au recrutement de sa remplaçante Katell VRILLAC, il convient d'actualiser le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et permettre la nomination par voie de mutation de Katell VRILLAC au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Bruno Stellan** ajoute que 15 jours de tuilage ont été prévus et que lors du prochain conseil municipal, le poste de Mireille sera supprimé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

#### **9. ZAC des Châtaigneraies : compte-rendu annuel du concédant au 31/12/2019**

**Pierre-Louis Besson**, après un bref résumé des dates-clés concernant la ZAC des Châtaigneraies, rappelle que comme chaque année et conformément à la convention publique d'aménagement qui nous lie à la SAS, aménageur, un compte-rendu d'activités annuel doit être présenté en séance du conseil municipal. Ce compte-rendu précise l'avancement opérationnel et financier de la ZAC au 31/12/2019.

Le tableau est projeté et commenté en séance ligne par ligne.

**Brigitte Bochaton** ajoute que le foncier est acquis depuis 2014 et que tant que la ZAC n'est pas terminée, la commune ne récupère pas l'entretien des espaces verts, d'où une ligne entretien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel du concédant au 31/12/2019 concernant la ZAC des Châtaigneraies, tel que présenté en séance, et qui laisse apparaître un boni d'opération de 284 503 €, à ce jour : 90 % pour la commune et 10 % pour l'aménageur.

## 10. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** précise que par délibération du 10 septembre, le conseil communautaire de Grand Chambéry a créé ses commissions thématiques portant sur ses différentes compétences.

Tous les conseillers municipaux peuvent participer à ces commissions qu'ils soient conseillers communautaires ou pas, chacun s'inscrit :

Commissions de Grand Chambéry	Conseillers municipaux de Jacob-Bellecombette
Transition écologique	Laurence Francart, Catherine Faivre, Eva Capizzi, Marie-Laure Chevallier, Antoine Fatiga
Economie, emploi, insertion et enseignement supérieur	Thierry Dubois, Clémence Geslain, Luis-Michel Rodriguez, Olivier Marmet
Habitat et gens du voyage	Catherine Faivre, Claire Preschoux
Finances et moyens des services	Bruno Stellian, Séverine Suchère, Catherine Faivre, Luis-Michel Rodriguez
Grands équipements et relations avec les clubs sportifs	Thierry Dubois, Mathias Leblois, Clémence Geslain
Renouvellement urbain et politique de la ville	Luis-Michel Rodriguez
Urbanisme	Catherine Faivre, Pierre-Louis Besson, Eva Capizzi
Mobilité	Catherine Faivre, Marie-Laure Chevallier, Laurence Francart, Claire Pérez
Bâtiments, patrimoine, voiries et infrastructures	Antoine Fatiga, Thierry Dubois, Berthe-Ange Laudet

Concertation citoyenne	Luis-Michel Rodriguez
Déchets	Cyril Moniot
Tourisme	Antoine Fatiga, Eva Capizzi, Berthe-Ange Laudet
Agriculture, forêt, espaces naturels et ruralité	Laurence Francart, Marie-Laure Chevallier, Mathias Leblois
Prospective et évolution de l'institution	Olivier Marmet, Cyril Moniot, Catherine Faivre, Brigitte Bochaton

- Jury Bourses Jeunes : après explications données par **Claire Preschoux**, **Laurence Francart** et **Claire Pérez** représenteront la commune ; la 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 06/11 à 18h.
- Mise en place de la fibre à la Grobelle : **Antoine Fatiga** et **Berthe-Ange Laudet** s'inquiètent du débit à La Grobelle et souhaitent savoir si la Fibre arrivera jusqu'à leur hameau, **Brigitte Bochaton** se renseigne et tiendra le conseil au courant.
- **Antoine Fatiga** demande si la commune compte aider les communes des Alpes Maritimes suite au passage de la tempête « Alex », **Brigitte Bochaton** étudiera les possibilités de participation et tiendra le conseil municipal au courant.
- **Mathias Leblois** annonce qu'en accord avec la Mairie et compte-tenu des conditions sanitaires, la course d'orientation pour l'année 2020 est annulée.
- **Cyril Moniot** demande comment se passe le 11/11 à Jacob-Bellecombette, avec les écoles : en temps normal, grosse participation des élémentaires, avec la venue, quand c'est possible, d'un bataillon de chasseurs alpins.  
Pour cette année, en fonction de la décision préfectorale, la cérémonie pourra être maintenue mais sans doute plus allégée.
- **Brigitte Bochaton** annonce l'annulation des Vœux du Maire à la population et au personnel : une formule très différente est en réflexion.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.